

**PROVINCE DE QUÉBEC
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2026
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
CANTON DE LINGWICK**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), le lundi 4 mai 2026 à 19 h, présidée par Mme Caroline Poirier, mairesse et à laquelle assistent les conseillères suivantes : Mme Elizabeth Bernatchez, Mme Suzanne Jutras, Mme Stéphanie Bureau et Mme Catherine Bouffard ; Et les conseillers suivants : M. Sylvio Bourque et M. Guy Lapointe ; Tous membres du conseil et formant quorum.
M. David Fournier agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Mme la mairesse constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 19 h 04.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-05-081

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Bureau et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est rédigé, en laissant le varia ouvert.

**3. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2026**

2026-05-082

Il est proposé par la conseillère Catherine Bouffard et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2026 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS ET DOSSIERS

L'adoption du plan d'action découlant de la consultation citoyenne tenue le 21 février 2026 sera déposé et adopté lors de la prochaine séance le 1^{er} juin 2026. L'adoption de la politique des conditions de travail des employés de la municipalité et la résolution de la rémunération, indexation et date d'embauche seront adoptées également à la séance du 1^{er} juin 2026.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions à lieu.
Il y a 7 personnes dans la salle.

**6. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA MAIRESSE ET DES
CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

La mairesse et les conseillers font le rapport de leurs activités.

Caroline Poirier, mairesse

Activité rénumérée (X)	Date	Objet de déplacement et lieu
X	7 avril 2026	Séance régulière du conseil
X	8 avril 2026	Rencontre CCU
	9 avril 2026	Entrevue La Tribune

	14 avril 2026	Atelier Table des maires de la MRC
	15 avril 2026	AGA journal du HSF
X	21 avril 2026	Comité RH
X	22 avril 2026	Rencontre CCU et conseil des maires de la MRC
X	27 avril 2026	Atelier du conseil + présentation rapport financier 2024
X	28 avril 2026	Atelier du conseil

Elizabeth Bernatchez, conseillère municipale siège n°1

Activité rénumérée (X)	Date	Objet de déplacement et lieu
X	7 avril 2026	Séance régulière du conseil
X	21 avril 2026	Comité RH et technologie
X	27 avril 2026	Atelier du conseil + présentation rapport financier 2024
X	28 avril 2026	Atelier du conseil

Guy Lapointe, conseiller municipal siège n°2

Activité rénumérée (X)	Date	Objet de déplacement et lieu
	2 avril 2026	Bénévole pour le P'tit pub (Ham Nord – Micro brasserie)
X	7 avril 2026	Séance régulière du conseil
	9 avril 2026	Bénévole à la bibliothèque
	15 avril 2026	Bénévole pour le P'tit pub (Mégantic – Micro brasserie) et AGA Journal du Haut-Saint-François
	16 avril 2026	Conseil d'administration de la Régie des incendies
	22 avril 2026	Bénévole pour placer la salle pour le tournoi de baseball poches de la FADOQ
	23 avril 2026	Assister bénévolement au conseil d'administration du Transport de personnes du Haut-Saint-François
	24 avril 2026	Assister bénévolement à la conférence de presse du Transport de personnes du Haut-Saint-François
X	27 avril 2026	Atelier de travail du conseil municipal Présentation rapport financier 2024
X	28 avril 2026	Atelier de travail du conseil municipal

Sylvio Bourque, conseiller municipal siège n°3

Activité rénumérée (X)	Date	Objet de déplacement et lieu
	1 avril 2026	Dîner des marguerite
x	7 avril 2026	Séance régulière du conseil
	8 avril 2026	Conférence prévention fraude
	15 avril 2026	Conférence sur intimidation et harcèlement
	16 avril 2026	CA de la régie incendie
x	27 avril 2026	Présentation du règlement sur les bâtiment plus exercice financier 2024 plus atelier

x	28 avril 2026	Atelier de travail du conseil
x	29 avril 2026	Inspection toiture caserne

Suzanne Jutras, conseillère municipale siège n°4

Activité rénumérée (X)	Date	Objet de déplacement et lieu
	1 avril 2026	Diner des Marguerites volantes
X	7 avril 2026	Séance régulière du conseil, présentation de la SADC
X	15 avril 2026	AGA Journal Le Haut-Saint-Francois
	18 avril 2026	Cuisine collective interculturelle en collaboration avec la CDC
	22 avril 2026	CDC Parcours migratoire dans la MRC
	25 avril 2026	Soirée hommage aux bénévoles Ascot Corner
X	27 avril 2026	Atelier, consultation sur règlement, rapport financier
X	28 avril 2026	Atelier pour séance de mai

Stéphanie Bureau, conseillère municipale siège n°5

Activité rénumérée (X)	Date	Objet de déplacement et lieu
X	7 avril 2026	Séance régulière du conseil
	8 avril 2026	Rencontre du CCU
	13 avril 2026	Rencontre du comité loisir
X	27 avril 2026	Atelier de travail du conseil municipal Présentation rapport financier 2024
X	28 avril 2026	Atelier de travail du conseil municipal

Catherine Bouffard, conseillère municipale siège n°6

Activité rénumérée (X)	Date	Objet de déplacement et lieu
X	7 avril 2026	Séance régulière du conseil
X	8 avril 2026	Rencontre du CCU Conférence sur la fraude
	15 avril 2026	AGA Journal du Haut-Saint-François
X	22 avril 2026	Rencontre du CCU
X	27 avril 2026	Atelier de travail du conseil municipal Présentation rapport financier 2024
X	28 avril 2026	Atelier de travail du conseil municipal

7. DEMANDE DE CONTRIBUTIONS OU D'APPUI

7.1. CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LINGWICK

2026-05-083

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière présentée par la Bibliothèque municipale de Lingwick ;

CONSIDÉRANT l'importance de la bibliothèque municipale dans l'offre de services culturels et éducatifs à la population ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Suzanne Jutras et résolu que le conseil municipal du Canton de Lingwick accepte d'accorder une contribution financière de 250 \$ à la Bibliothèque municipale de Lingwick.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

8.1. DÉPÔT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET APPROBATION DES COMPTES AU 30 AVRIL 2026

2026-05-084

ATTENDU QUE les activités financières et la liste des dépenses à faire approuver du mois d'avril 2026 ont été présentée aux membres du conseil ;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Bureau et résolu que les comptes figurant au sommaire, incluant les :

Chèques déboursés et achats à payer	55 724,38\$
Salaires	26 091,76\$
Remises gouvernementales	12 977,44\$
Soient acceptés tels que présentés, pour un grand total de :	94 793,58\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.2. RÉVISION NÉCESSAIRE DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

2026-05-085

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique partagée entre différents paliers décisionnels, notamment le milieu municipal qui y joue un rôle prépondérant;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des MRC sont en train d'élaborer des plans climat et de réviser leurs planifications territoriales afin de se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en vigueur depuis décembre 2024, et d'assurer la résilience de leur communauté face aux défis que posent les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ces orientations prévoient notamment que les MRC doivent assurer la protection, la disponibilité et la qualité de l'eau, la conservation des milieux naturels, le maintien du couvert forestier pour assurer la connectivité écologique et la protection de la biodiversité, mais également le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales, visant à remplacer le Règlement sur les exploitations agricoles, a été élaboré sans consultation des représentants municipaux ni pris en compte du processus d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement est incohérent avec l'orientation 2 des OGAT qui vise à assurer la conservation

des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement entraînerait la conversion d'importantes superficies de couvert forestier en superficies agricoles, sans encadrement adéquat ni pris en compte des particularités territoriales, et que cette décision est contraire à la volonté du gouvernement exprimée (attente 2.2.2 des OGAT) de limiter la fragmentation du couvert forestier ;

CONSIDÉRANT QUE par l'introduction du principe de préséance, ce règlement aurait pour effet de retirer aux MRC et aux municipalités le pouvoir de réglementer les bandes riveraines en milieu agricole afin de protéger l'eau des lacs et des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la perte de ce pouvoir d'intervention aura pour effet d'entraîner des reculs environnementaux importants et immédiats dans plusieurs territoires et de mettre en péril les efforts et les investissements effectués pour améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE dans plusieurs municipalités, la majorité des cours d'eau se situent en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire peut favoriser le développement de nouvelles activités agricoles et la vitalité de communautés dans la mesure où l'ouverture de nouvelles superficies à la culture se fait dans le respect de la réglementation municipale et des planifications régionales;

CONSIDÉRANT la nécessité que toute nouvelle mise en culture assure la préservation des ressources en eau, la protection de l'environnement et de la biodiversité et s'inscrive dans les démarches d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire sur la mise en culture de nouvelles parcelles telle que proposée au projet de règlement, pourrait accentuer les enjeux d'approvisionnement en eau observés dans plusieurs régions, avec des conséquences importantes sur plusieurs secteurs économiques, dont l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura également pour effet de freiner la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques, dont leur arrimage avec les schémas d'aménagement est une exigence de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2);

CONSIDÉRANT les nombreux enjeux soulevés par le milieu municipal, dont la Fédération québécoise des municipalités, en regard de la proposition réglementaire, particulièrement sur les articles 7, 51 à 54, 104 à 106.

CONSIDÉRANT QUE les résultats positifs obtenus dans plusieurs municipalités et MRC en matière d'implantation de bandes riveraines, de protection des milieux humides et d'amélioration significative de la qualité de l'eau ont tous en

commun un travail concerté avec les agriculteurs qui s'inscrit dans une vision durable de l'aménagement de nos territoires;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre réglementaire modernisé de gestion des milieux hydriques, entré en vigueur le 1er mars 2026, le gouvernement a reconfirmé l'importance de permettre aux municipalités de déterminer des rives élargies, et que cette volonté se traduit également dans l'invitation qu'il adresse aux MRC via les OGAT (attente 2.2.2) de prévoir des moyens de protection supplémentaires pour des rives élargies;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche concertée et adaptée aux réalités du territoire qui sont diverses;

Il est proposé par le conseiller Guy Lapointe et résolu :

DE DEMANDER à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus;

plus précisément :

- de renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (articles 7, 104 à 106);
- de lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu (articles 52 à 54).

DE TRANSMETTRE également copie de cette résolution à la première ministre du Québec, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'Alimentation, au ministre des Affaires municipales, au député de notre circonscription, au ministère de l'Environnement et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.3. DEMANDE D'APPUI NANOFEST DU 21 AU 23 AOÛT 2026

2026-05-086

ATTENDU QUE la demande présentée par le Nano Festival pour tenir un événement sur le site du pont couvert les 21, 22 et 23 août 2026 ;

Il est proposé par la Suzanne Jutras et résolu les éléments suivants :

QUE le site du pont couvert soit réservé sans frais du mercredi 19 août au lundi 24 août 2026 inclusivement pour le montage, la tenue de l'événement et le démontage de l'événement NANOFEST ;

QUE les organisateurs soient autorisés à camper sur une partie du site, soit exclusivement sur le site découvert au nord du pont couvert et sur le stationnement en bordure du rang des Pointes, durant cette réservation ;

QUE le site demeure cependant accessible gratuitement au public sauf les jours de l'événement (vendredi, samedi et dimanche 21, 22 et 23 août 2026) où un droit d'entrée est prévu ;

QUE les nuits du 21 au 22 et du 22 au 23 août 2026, les participants à l'activité soient autorisés à camper sur le site du pont couvert, soit exclusivement sur le site découvert au nord du pont couvert et sur le stationnement en bordure du rang des Pointes ;

QU'UN feu de dimension feu de camp soit autorisé pour les 20, 21, 22 et 23 août 2026 sur le terrain formant le plateau au bas du pont couvert, à l'endroit prévu à cet effet et il devra être sous surveillance constante. Les conditions climatiques devront le permettre et un permis de feu devra être obtenu auprès de la Régie incendie des rivières et le feu supervisé par un pompier aux frais de l'organisation ;

QUE l'organisation du NANOFEST laissera en tout temps l'accès sans frais aux responsables municipaux et de la Régie incendie des rivières dans le cadre de leur fonction ;

QUE la municipalité autorise le NANOFEST productions à obtenir un permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour les 21, 22 et 23 août 2026 ;

QUE la municipalité demande au NANOFEST de couvrir la responsabilité civile de l'événement, pour la durée de la location, et qu'une confirmation de l'assureur soit transmise à la municipalité 14 jours avant la tenue de l'événement ;

QUE la municipalité autorise le NANOFEST à faire jouer de la musique pendant la nuit du 21 au 22 et du 22 au 23 août 2026 jusqu'à 2 h toutefois, la programmation prévue de 1 h à 2 h sera choisie en fonction de réduire considérablement le niveau sonore (volume) à compter de 1 heure du matin par souci de respect du voisinage ;

QUE l'organisme réserve le matériel suivant et complète le document Parc de matériel pour les organismes pour confirmer :

- 4 chapiteaux : du 19 août au 24 août 2026 ;
- Tous les praticables : du 19 août au 24 août 2026 ;
- Toutes les chaises pliantes : du 19 août au 23 août 2026* (*non disponible le vendredi 21 août 2026 sauf après la fermeture du P'tit Pub à l'abri permanent; les responsables pourront recueillir les chaises après la tenue de l'événement.) ;
- Station d'eau mobile : du 20 août au 23 août 2026;
- Éclairage solaire : les quatre luminaires solaires portatifs et tous leurs poteaux du 19 août au 23 août 2026 ;

- Électricité : les deux panneaux électriques portatifs (distro) et l'extension 240 V du 19 août au 24 août 2026;
- 9 bacs pour le tri des déchets : 3 bacs d'ordures, 3 bacs de récupération et 3 bacs de compost du 20 au 24 août 2026;
- Du 19 au 23 août 2026, accès à la cuisine et aux équipements de base (cuisinière, réfrigérateur, comptoir, accès à quelques outils de cuisines, planche à découper, marmite, louche, etc) du Centre municipal sous obligation de laisser les lieux propres tels qu'ils étaient avant leur arrivée. Aucun équipement ne peut être sorti de la cuisine et une formation sur l'utilisation du lave-vaisselle devra être suivie par un responsable. Les journées d'utilisation seront réservées à l'avance. Les équipements n'appartenant pas à la municipalité seront listés afin de les exclure de la location. La cuisine devra être remise dans son état initial. Un membre de l'équipe du Nanofest se rendra disponible pour faire une tournée des lieux après l'utilisation afin de s'assurer que la remise en état est conforme aux attentes et une compensation financière sera facturée (200 \$ par jour) si ces conditions ne sont pas respectées.

QUE les citoyennes et les citoyens de Lingwick bénéficient d'un accès gratuit sur présentation d'une pièce d'identité lors de l'événement du Nanofest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.4. ADOPTION - RÈGLEMENT #392-2026 RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

2026-05-087

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1er avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Lingwick doit adopter le règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments prévu à l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) au plus tard le 1er avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement contient des normes visant à empêcher le déperissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 2 mars 2026 ainsi qu'un deuxième projet de règlement le 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE ce premier projet de règlement a été soumis à la consultation publique le 30 mars 2026, à 19 h, à la salle du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement a été soumis à la consultation publique le 27 avril 2026, à 18 h 30, à la salle du conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Elizabeth Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que soit adopté par résolution le règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments portant le numéro 392-2026;
Et qu'une copie certifiée conforme du règlement et de la résolution par laquelle il est adopté soit transmise à la MRC du Haut-Saint-François

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.5. ADOPTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE DÉMOLITION 371-2023

2026-05-088

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier son règlement de démolition à la suite de l'adoption par le conseil de la MRC du Haut-Saint-François le 18 mars 2026 du préinventaire des immeubles patrimoniaux;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce conseil a dûment été donné lors de la séance du 7 avril 2026;

ATTENDU que le projet de règlement a été déposé pour consultation lors de la séance du 7 avril 2026;

Il est proposé par la conseillère Catherine Bouffard et résolu de modifier tel que déposé le règlement de démolition # 371-2023;
- en retirant le point 2. ~~Un immeuble construit avant 1940~~ à l'article 4.2 Immeubles assujettis;
- en retirant l'article complet 4.20 Dispositions transitoires
- et d'ajouter au règlement l'annexe 1 : Inventaire du patrimoine bâti de la MRC du Haut-Saint-François, annexe contenant l'inventaire et l'intégration du préinventaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.6. NOMINATION DE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

2026-05-089

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de favoriser la participation citoyenne au sein des comités municipaux ;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par des membres de la communauté à s'impliquer dans les travaux des comités ;

Il est proposé par le conseiller Sylvio Bourque et résolu que les personnes suivantes soient nommées à titre de représentants de la communauté aux comités municipaux, à compter de l'adoption de la présente résolution :

Comité environnement et développement :
Daniel Audet
Monique Théoret
Karine Turcot

Comité loisirs, culture et patrimoine :
Daniel Audet
Dominick Côté Bilodeau
Marc Leduc

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.7. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 395-2026 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS ET BUDGET MUNICIPAL

Un avis de motion est donné par le conseiller Guy Lapointe qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, l'adoption d'un règlement sur les modalités de publication des avis publics et budget municipal.

Il est également demandé la dispense de lecture du règlement lors de son adoption, puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement conformément à la Loi.

8.8. PROJET – RÈGLEMENT 395-2026 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS ET BUDGET MUNICIPAL

2026-05-090

CONSIDÉRANT que le Code municipal du Québec (RLRQ, c. C 27.1) permet à une municipalité de déterminer, par règlement, les modalités de publication de ses avis publics;

que le conseil souhaite moderniser et uniformiser la diffusion des avis publics;

que le présent règlement vise également à encadrer la publication et la diffusion du budget annuel de la municipalité et de tous les documents relatifs à celui-ci;

qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 4 mai 2026;

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Bernatchez et résolu que le projet de règlement 395-2026 sur les modalités de publication des avis publics et budget municipal soit déposé pour consultation et adopté lors d'une prochaine séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.9 ACHAT DU PHOTOCOPIEUR

2026-05-091

ATTENDU QUE le photocopieur actuel était en achat crédit-bail;

ATTENDU QU'il rencontre les attentes de la municipalité et qu'il est plus abordable que de le remplacer par un autre appareil pour l'instant.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Bureau et résolu d'autoriser l'achat du photocopieur Konica Minolta Bizhub C360i au montant de 1 200 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.10 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024, DU RAPPORT DE L'AUDITEUR ET DU RÉSUMÉ DES FAITS SAILLANTS

2026-05-092

CONSIDÉRANT que le rapport financier consolidé de la Municipalité du Canton de Lingwick, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, a été préparé conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT que le rapport de l'auditeur indépendant, Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., daté du 27 avril 2026, a été remis et présenté au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que la mairesse, madame Caroline Poirier, a présenté au conseil municipal le résumé des faits saillants en lien avec la situation financière de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bouffard et résolu :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt du rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 ;

QUE le conseil municipal prenne également acte du rapport de l'auditeur indépendant relatif à ce rapport financier ;

QUE le résumé des faits saillants ci-dessous, présenté par la mairesse Caroline Poirier, soit déposé officiellement et rendu public conformément aux dispositions légales en vigueur.

Faits saillants – Rapport financier 2024

En 2024, la Municipalité du Canton de Lingwick a enregistré des revenus de fonctionnement de 2,01 M\$, provenant principalement des taxes municipales (49 %) et des transferts gouvernementaux (47 %). Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2,32 M\$, ce qui a mené à un déficit de l'exercice de 310 885 \$, surtout attribuable à des investissements importants dans les infrastructures.

Le secteur du transport représente la part la plus importante des dépenses, soit 52 %, en raison de travaux majeurs en voirie municipale. L'administration générale (19 %) et la sécurité publique (10 %) constituent les autres postes de dépenses significatifs.

Malgré ce résultat annuel, la situation financière globale demeure stable : la municipalité affiche un excédent accumulé de 5,79 M\$, principalement investi dans les immobilisations municipales. La dette à long terme s'élève à 1,27 M\$, et l'endettement total net à long terme, incluant la quote-part de la MRC, est de 1,83 M\$, ce qui demeure sous contrôle compte tenu des actifs détenus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.11 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 396-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – MISE À JOUR LÉGISLATIVE

Un avis de motion est donné par la conseillère Stéphanie Bureau qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, l'adoption d'un règlement sur la gestion contractuelle à la suite de la mise à jour législative.

Il est également demandé la dispense de lecture du règlement lors de son adoption, puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement conformément à la Loi.

8.12 PROJET – RÈGLEMENT 396-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – MISE À JOUR LÉGISLATIVE

2026-05-093

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 1er avril 2026, de la nouvelle Loi sur les contrats des organismes municipaux ;

Qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 4 mai 2026;

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Bernatchez et résolu que le projet de règlement 396-2026 sur la gestion contractuelle à la suite de la mise à jour législative soit déposé pour consultation et adopté lors d'une prochaine séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.13 AVIS DE MOTION – AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 397-2026 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Un avis de motion est donné par la conseillère Suzanne Jutras qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, un règlement relatif à la tarification des services municipaux afin d'offrir gratuitement les licences pour chien.

Il est également demandé la dispense de lecture du règlement lors de son adoption, puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement conformément à la Loi.

8.14 PROJET – RÈGLEMENT 397-2026 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

2026-05-094

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 4 mai 2026;

Il est proposé par le conseiller Guy Lapointe et résolu que le projet de règlement 397-2026 relatif à la tarification des services municipaux afin d'offrir gratuitement les licences pour chien soit déposé pour consultation et adopté lors d'une prochaine séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9 INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 19 MARS 2026 ET DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2026 DE LA RÉGIE DES INCENDIES

Dépôt du procès-verbal du 19 mars 2026 et des états financiers au 31 mars 2026 de la Régie incendie des Rivières pour consultation aux membres du conseil.

10 RÉSEAU ROUTIER – VOIRIE

Aucun sujet

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1. ÉCOCENTRE MOBILE : SAMEDI 23 MAI ET SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026 DE 8 H A 12 H ET COLLECTE DES GROS REBUTS : LUNDI 25 MAI 2026

Dépôt d'informations aux membres du conseil municipal concernant l'écocentre mobile qui se tiendra au garage municipal situé au 9, chemin Fontainebleau les samedi 23 mai et samedi 12 septembre 2026 de 8 h à 12 h ainsi que la collecte des gros rebuts qui aura lieu le lundi 25 mai 2026.

11.2 ENTENTE POUR L'UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WEEDON PAR LES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE LINGWICK

2026-05-095

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Lingwick souhaite offrir à ses citoyens l'accès à un service d'écocentre pour la disposition de diverses matières résiduelles admissibles ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon exploite un écocentre situé au 3042, chemin Ferry à Weedon ;

ATTENDU QUE les parties ont négocié une Entente pour l'utilisation de l'écocentre de la Municipalité de Weedon par les citoyens de la Municipalité du canton de Lingwick ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Bureau et résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité du canton de Lingwick autorise la conclusion de l'Entente pour l'utilisation de l'écocentre de la Municipalité de Weedon par les citoyens de la Municipalité du canton de Lingwick ;

QUE cette entente soit valide à compter de la date de sa signature par les parties, conformément aux conditions qui y sont prévues ;

QUE la mairesse, Mme Caroline Poirier, et le directeur général et greffier-trésorier, M. David Fournier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité du canton de Lingwick, ladite entente ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

12.1. ÉMISSION DES PERMIS – AVRIL 2026

Le dépôt de la liste des 5 permis émis par l'inspecteur M. Marc Bilodeau en avril 2026 est remis aux membres du conseil municipal.

12.2 ADOPTION DES NOMS DE RUES – DOMAINE DU LAC MOFFATT

2026-05-096

CONSIDÉRANT le développement résidentiel du Domaine du Lac Moffatt sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'officialiser les noms de rues afin d'assurer une identification claire du réseau routier, notamment pour les services d'urgence, la poste et la taxation ;

CONSIDÉRANT que les noms proposés ont été analysés par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et recommandés pour adoption aux membres du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Bernatchez et résolu QUE le conseil municipal adopte officiellement les noms de rues du Domaine du lac Moffatt pour les suivants : Chemin de l'Héritage, Chemin Moffatt, Chemin du Doré, Chemin de la Clairière, Chemin du Rivage, Chemin de la Baie, Chemin de l'Auberge et Chemin du Cerf;

QUE ces noms soient transmis aux autorités et organismes concernés, incluant la Commission de toponymie du Québec, afin de procéder aux démarches nécessaires à leur reconnaissance officielle ;

QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement ainsi que la direction générale soit autorisés à entreprendre toute démarche administrative requise pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.3 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT #338-2017 - RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS (TARIFICATION)

Un avis de motion est donné par la conseillère Suzanne Jutras qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, un règlement amendant le règlement no 338-2017, intitulé Règlement des permis et certificats, afin de modifier la tarification applicable.

Il est également demandé la dispense de lecture du règlement lors de son adoption, puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement conformément à la Loi.

12.4 PROJET – RÈGLEMENT #398-2026 - RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS (TARIFICATION)

2026-05-097

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de modifier la tarification applicable en vertu du règlement no 338-2017, intitulé Règlement des permis et certificats ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Suzanne Jutras et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 398-2026, intitulé Règlement des permis et certificats, afin de modifier la tarification applicable ;

QUE ledit projet d'amendement soit déposé et rendu disponible conformément aux dispositions légales en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 LOISIRS ET CULTURE

13.1. CLASSEMENT DU PONT MCVETTY-MCKENZIE

Dépôt d'informations aux membres du conseil municipal concernant l'avis de classement d'un bien patrimonial le Pont McVetty-McKenzie de Lingwick par le Registraire du patrimoine culturel du Ministère de la Culture et des Communications. Ce classement prend effet à compter du 22 juillet 2024, date à laquelle l'avis d'intention de procéder au classement du bien a été transmis. Ce bien sera inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec. Fait à Québec, le 15 avril 2026.

13.2. DÉPÔT DE PROJET FRR3 - RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX CORRECTIFS DU PONT COUVERT MCVETTY-MCKENZIE

2026-05-098

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des plans et devis afin de procéder à des travaux correctifs visant la préservation et la sécurité Pont couvert McVetty-McKenzie ;

CONSIDÉRANT que le Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3 Vitalisation offre une aide financière pour soutenir les projets contribuant au développement et à la vitalité des collectivités rurales ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvio Bourque et résolu :

QUE le conseil municipal du Canton de Lingwick autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au FRR – Volet 3 Vitalisation, pour :

- 90 % des coûts de réalisation des plans et devis nécessaires aux travaux correctifs du pont couvert McVetty-McKenzie
- 20% des coûts des travaux prévus à l'évaluation budgétaire de l'ingénieur M. Mathieu Savard ;

QUE la Municipalité du Canton de Lingwick s'engage à assumer sa part des coûts non couverts par l'aide financière, le cas échéant ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document requis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.3. OCTROI D'UN MANDAT – RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS – TRAVAUX CORRECTIFS DU PONT COUVERT MCVETTY-MCKENZIE

2026-05-099

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux correctifs et, préalablement, à la réalisation des plans et devis requis pont couvert McVetty-McKenzie ;

CONSIDÉRANT l'offre de services no S25-067, datée du 9 décembre 2025, déposée par la firme SBPI, pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux, pour un montant forfaitaire de 13 540 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que la municipalité obtiendra une proposition qui scindera le mandat des plans et devis et le mandat de surveillance;

CONSIDÉRANT que la municipalité déposera une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3 Vitalisation pour la réalisation de ce projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Suzanne Jutras et résolu :

QUE le conseil municipal du Canton de Lingwick octroie conditionnellement, à la firme SBPI, le mandat pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier et de bureau relatifs aux travaux correctifs du pont couvert McVetty-McKenzie, conformément à l'offre de services no S25-067 ;

QUE l'octroi et l'exécution du mandat pour les plans et devis soient conditionnels à l'obtention de l'aide financière du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3 Vitalisation ;

QUE l'octroi et l'exécution du mandat pour la surveillance des travaux soient conditionnels à l'obtention de l'aide financière du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3 Vitalisation et au Programme d'ententes en patrimoine (PEP) du gouvernement du Québec ;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document requis et à effectuer toute démarche nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution, advenant l'approbation de l'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.4. DÉPÔT DU PROJET CORRIDOR BLEU À LINGWICK – FONDS DE PRÉSERVATION DES PLANS D'EAU PAGAYABLES

2026-05-100

CONSIDÉRANT que le projet Corridor bleu à Lingwick vise la mise en valeur, la protection et l'accessibilité d'un plan d'eau payable sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le Fonds de préservation des plans d'eau payables, administré par Canot Kayak Québec, offre un soutien financier pour la réalisation de projets favorisant les activités nautiques non motorisées et la préservation des plans d'eau ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC du Haut-Saint-François et de la Municipalité du Canton de Lingwick à promouvoir ce projet structurant pour la communauté et le développement récréotouristique régional ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Lapointe et résolu :

QUE le conseil municipal du Canton de Lingwick autorise le dépôt du projet Corridor bleu à Lingwick auprès du Fonds de

préservation des plans d'eau payables de Canot Kayak Québec ;

QUE la Municipalité du Canton de Lingwick confirme sa participation financière au projet, selon les modalités et le montage financier présentés, conditionnellement à l'acceptation du projet et à l'octroi de l'aide financière ;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document requis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. CORRESPONDANCE DU MOIS DE AVRIL 2026

La correspondance est déposée aux membres du conseil municipal.

01 : Orientations en vue du dépôt d'une demande d'autorisation d'actes ou de travaux requise en vertu de l'article 48 de la Loi sur le patrimoine culturel – Ministère de la Culture et des Communications

02 : Dénonciation des coupures dans le Programme Emplois d'été Canada - Municipalité de Ste-Hélène-de-Bagot

03 : Demande au gouvernement fédéral de reconnaître les services de Postes Canada comme des services essentiels - Municipalité de Ste-Hélène-de-Bagot

04 : Offre de service - France-Anne Blanchet

05 : Offre de service - Tourisme Canton de l'Est

06 : Offre de service – Réparation de glissières de sécurité

07 : Feuillet informatif – Maladie de Lyme

08 : Invitation - Souper bénéfique Fondation Pauline Beaudry

09 : Newport - Appui à la MRC HSF – Période de dégel

10 : Crues printanières 2026 - Processus de fermeture et de rétablissement de la circulation sur les routes et sur les ponts – MTQ

11 : Étude à consulter : guide de bonnes pratiques — vanlife - Alliance de l'industrie touristique du Québec

12 : Suivi - Programme d'assistance financière pour la fête nationale

13 : Application d'herbicides pour l'entretien annuel des emprises ferroviaires de la compagnie Chemin de fer Canadien Pacifique Kansas Citoy (CPKC) pour l'année 2026

14 : Résolution d'appui - Demande au gouvernement fédéral de reconnaître les services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail – Municipalité d'Ogden

15 : Invitation à la revue annuelle ainsi qu'aux célébrations du 40^e anniversaire des Cadets de l'air du Haut-Saint-François

16 : Transmission d'information - Programme général d'assistance financière lors de sinistres

17 : Message du Journal Le Reflet et invitation AGA 6 mai 2026

18 : Katag - Le jeu d'épées-mousse

19 : Réserve internationale de ciel étoilé - Bilan 2025-2026 et Info printemps 2026

20 : Demande de Commandite Projet Dans Mon Sac à Dos de la Relève du Haut-Saint-François

21 : Ensemble, faisons rayonner la 30^e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées

22 : Tarifs 2026-2027 pour le traitement des matières résiduelles organiques triées à la source – Valoris

23 : Invitation au gala des mérites 2025-2026 (polyvalente LSL)

24 : Invitation 25^e anniversaire – Club Quad du Haut-Saint-François

25 : Envoi du matériel promotionnel de la Semaine québécoise des personnes handicapées édition 2026

26 : Invitation - La Cité École célèbre l'avenir

27 : Apex Expert conseil

28 : Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien 2026-2027

15. VARIA

Aucun sujet.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Une période de questions à lieu.

2026-05-101

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Guy Lapointe et résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 25.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Caroline Poirier
Mairesse

David Fournier
Directeur général
et greffier-trésorier

Certificat de crédit numéro 2026-05

Je soussigné, David Fournier, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement des comptes et des engagements adoptés lors de cette séance.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par elle de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

Caroline Poirier
Mairesse

David Fournier
Directeur général
et greffier-trésorier